



Etat des lieux et vétusté au bout de 5 ans

Par **titine290673**, le **09/05/2010** à **14:23**

Bonjour,

je dois rentrer ma maison dans un mois et je m'inquiète pour la caution
j'ai en effet une tâche sur mon lino (rose) qui ne part pas et des accrocs
j'ai détapissé et repeint peut-il m'embêter pour cela.

Que faire si je suis pas d'accord avec l'état des lieux.

la personne qui s'occupe de l'état des lieux m'apprécie moyennement car j'ai des soucis de
dettes locatives.

Merci de me donner des renseignements sur la vétusté et autre .
cordialement

Par **fabienne034**, le **09/05/2010** à **15:32**

bonjour,

les tâches sur le lino sont à votre charge si elle n'existaient pas à votre entrée dans les lieux

si vous n'êtes pas d'accord avec l'état des lieux vous ne le signez pas

si vous avez des dettes locatives, votre caution est déjà perdue, inutile de se soucier plus

pour tout savoir sur le bail de logement:

<http://www.fbis.net/contratlocationvide.htm>